

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1870.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1869 s'élèvent à la somme	
de	fr. 13,463,985 01
Les crédits proposés pour 1870 montent à	13,443,599 21
	<hr/>
Le Budget de 1870 présente donc une différence en moins	
de	fr. 20,385 80
	<hr/>

Les crédits des dix premiers chapitres du Budget ne présentent aucun changement.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

Le crédit des traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État est diminué de 1,690 francs, par suite de la mise à la pension de deux agents.

CHAPITRE XII.

VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE XIII.

INDUSTRIE.

Le crédit de l'article 65 est augmenté de 10,000 francs, dans la prévision que, dans le courant de 1870, plusieurs écoles industrielles en voie de création dans diverses parties du pays réclameront l'intervention de l'État.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

Pas de changement.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Une somme de 5,400 francs, votée pour le matériel des universités, et portée à la colonne des charges extraordinaires et temporaires, disparaît du Budget de 1870.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Le crédit de l'article 83 est diminué d'une somme de fr. 19,387 80 c^s, qui, dans le Budget de 1869, formait le montant de la dernière des six annuités stipulées pour le paiement du prix d'acquisition du local de l'école normale des humanités à Liège.

Le crédit de l'article 87 relatif à une partie du traitement du personnel des écoles moyennes est augmenté de 1,000 francs, pour faire face aux nouveaux besoins qui sont prévus pour 1870.

Un crédit extraordinaire de 10,000 francs est demandé pour les frais de rédaction et de publication du sixième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.

CHAPITRE XVII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Le neuvième rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire, embrassant les années 1867-1869, devra être présenté à la Législature en 1870, conformément à l'article 38 de la loi du 23 septembre 1842.

Un crédit extraordinaire de 10,000 francs est demandé pour subvenir aux frais de rédaction et de publication de ce rapport.

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

Le total des crédits de ce chapitre pour 1870 est le même que celui voté pour 1869. Quelques modifications ont été introduites dans la rédaction des libellés et dans leur classement.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

Ce chapitre est diminué de la somme de 25,000 francs, qui était portée au Budget de 1869 pour l'exposition générale des beaux-arts.

Les chapitres XX à XXIII ne subissent aucun changement.

TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS POUR L'EXERCICE 1860.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	574,444	6,000	580,444
II.	Pensions et secours.	49,000	»	49,000
III.	Statistique générale	19,000	»	19,000
IV.	Frais de l'administration dans les provinces	1,106,500	50 71	1,106,550 71
V.	— — dans les arrondissements.	558,000	»	558,000
VI.	Milice	70,000	»	70,000
VII.	Garde civique.	25,405	»	25,405
VIII.	Fêtes nationales	104,000	»	104,000
IX.	Décoration civique et récompenses pécuniaires	20,000	»	20,000
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	»	222,000	222,000
XI.	Agriculture	850,000	67,250	897,250
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique.	1,165,550	»	1,165,550
XIII.	Industrie	512,850	»	512,850
XIV.	Poids et mesures	74,800	»	74,800
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur	1,102,820	5,400	1,106,220
XVI.	— — — moyen	1,264,206	27,587 80	1,291,595 80
XVII.	— — — primaire	4,704,657	5,170	4,709,807
XVIII.	Lettres et sciences	596,690	70,500	467,190
XIX.	Beaux-arts	815,572 50	85,000	898,572 50
XX.	Service de santé.	157,540	»	157,540
XXI.	Eaux de Spa	7,000	»	7,000
XXII.	Traitements de disponibilité.	»	55,952	55,952
XXIII.	Dépenses imprévues	5,900	»	5,900
	TOTAUX. fr.	12,945,314 50	520,670 51	13,463,985 01

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1869,
au Budget de 1870.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1870			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1870 :					
Ordinaires	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.		
574,414	0,000	580,414	"	"	"	"	"	"
49,000	"	49,000	"	"	"	"	"	"
19,000	"	19,000	"	"	"	"	"	"
1,106,350	50 71	1,106,350 71	"	"	"	"	"	"
358,000	"	358,000	"	"	"	"	"	"
70,000	"	70,000	"	"	"	"	"	"
25,405	"	25,405	"	"	"	"	"	"
104,000	"	104,000	"	"	"	"	"	"
20,000	"	20,000	"	"	"	"	"	"
"	222,000	222,000	"	"	"	"	"	"
850,000	65,540	895,540	"	"	"	1,600	"	1,600
1,165,550	"	1,165,550	"	"	"	"	"	"
322,850	"	322,850	10,000	"	"	"	10,000	"
74,800	"	74,800	"	"	"	"	"	"
1,102,820	"	1,102,820	"	"	"	3,400	"	3,400
1,205,206	16,002	1,281,208	1,000	"	"	11,295 80	"	10,295 80
4,704,637	15,170	4,719,807	"	"	10,000	"	10,000	"
509,600	67,500	467,100	"	"	"	"	"	"
815,372 50	58,000	875,372 50	"	"	"	25,000	"	25,000
137,540	"	137,540	"	"	"	"	"	"
7,000	"	7,000	"	"	"	"	"	"
"	55,952	55,952	"	"	"	"	"	"
5,900	"	5,900	"	"	"	"	"	"
12,057,314 50	486,284 71	13,445,599 21	11,000	"	10,000	41,585 80	20,000	40,585 80

DIMINUTION. fr

20,585 80

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1870, à la somme de *treize millions quatre cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf francs vingt et un centimes* (fr. 13,445,599 21 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

EUDORE PIRMEZ.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
• <i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'admini- stration générale	300,684	»	
	(Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 2 à l'ar- ticle 135 : <i>Traitements de disponibilité</i>).			
<i>Matériel.</i>				
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, frais de ré- daction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Minis- tère de l'Intérieur</i> , matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou dé- clarés en exécution des conventions internationales	48,460	6,000 »	580,444 »
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500	»	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,000	»	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . .	27,000	»	49,000 »
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse	12,000	»	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population	9,000	»	
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	10,000	»	19,000 »
	A REPORTER. fr.	442,444	6,000 »	448,444 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	442,444 "	6,000 "	448,444 "
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
11	Traitement des employés et gens de service	58,500 "	"	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Brabant.			
13	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
14	Traitement des employés et gens de service	73,500 "	"	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de la Flandre occidentale.			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
17	Traitement des employés et gens de service	64,000 "	"	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de la Flandre orientale.			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
20	Traitement des employés et gens de service	74,800 "	"	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Hainaut.			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
25	Traitement des employés et gens de service	73,500 "	"	1,106,550 71
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Liège.			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
26	Traitement des employés et gens de service	66,000 "	"	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Limbourg.			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
29	Traitement des employés et gens de service	48,000 "	"	
50	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	50 71	
	Province de Luxembourg.			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
52	Traitement des employés et gens de service	48,000 "	"	
55	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	"	
	Province de Namur.			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
55	Traitement des employés et gens de service	54,000 "	"	
56	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	"	
	A REPORTER. fr.	1,548,744 "	6,050 71	1,554,794 71

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	1,548,744 °	6,050 71	1,554,794 71
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
37	Traitement des commissaires d'arrondissement	190,850 °	"	558,000 °
38	Émoluments pour frais de bureau	140,650 °	"	
50	Frais de route et de tournées	26,000 °	"	
40	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845	500 °	"	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
41	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la milice. — Vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêtés en matière de milice.	67,900 °	"	70,000 °
42	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	2,100 °	"	
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
45	Inspections générales, frais de tournées, d'impression et de fournitures de bureau, et commandants supérieurs	6,885 °	"	25,405 °
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, épinglettes, etc. (Une somme de 4,183 francs pourra être transférée de l'article 43 à l'article 44.)	15,000 °	"	
45	Personnel du magasin central	3,520 °	"	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
46	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 °	"	104,000 °
47	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes. — Personnel du tir et dépenses diverses.	64,000 °	"	
	CHAPITRE IX.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
48	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 °	"	20,000 °
	A REPORTER. fr.	2,126,149 °	6,050 71	2,152,199 71

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,126,140 "	6,030 71	2,132,199 71
	CHAPITRE X. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
49	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pension de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés. La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 100 francs.	"	200,000 "	222,000 "
50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	"	22,000 "	
	CHAPITRE XI. AGRICULTURE.			
51	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 53 et 54.)	240,000 "	"	
52	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses.	60,000 "	"	
53	Amélioration des races d'animaux domestiques.	85,000 "	"	
54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses	140,700 "	"	
55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	70,500 "	"	
56	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles	71,000 "	"	895,540 "
57	Personnel du service des défrichements en Campine	"	23,670 "	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	"	27,000 "	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance.	69,000 "	"	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	69,800 "	"	
61	Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles	24,000 "	"	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État.	"	14,870 "	
	A REPORTER. fr.	2,956,149 "	295,590 71	3,249,759 71

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,956,149 »	295,500 71	3,249,750 71
	CHAPITRE XII. VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	1,165,550 »	»	1,165,550 »
	CHAPITRE XIII. INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil	12,500 »	»	
65	Enseignement professionnel: Écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	255,500 »	»	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	16,450 »	»	322,850 »
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	16,500 »	»	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	7,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
69	Traitement du personnel	20,650 »	»	
70	Matériel et frais divers	16,450 »	»	
	CHAPITRE XIV. POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	55,800 »	»	
72	Frais de bureau et de tournées, et frais de la commission des poids et mesures	18,000 »	»	74,800 »
73	Matériel.	5,000 »	»	
	A REPORTER. fr	4,519,549 »	205,500 71	4,812,950 71

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,519,549	295,500 71	4,812,950 71
	CHAPITRE XV. INSTRUCTION PUBLIQUE. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	4,000	"	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	746,610	"	
76	Bourses. — Matériel des universités.	145,210	"	
77	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys, et matériel	185,000	"	1,102,820
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000	"	
70	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement.	12,000	"	
	CHAPITRE XVI. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
80	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000	"	
81	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	20,500	"	
82	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	9,000	"	
85	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	86,928	"	
84	Crédits ordinaires et supplémentaires des athénées royaux; augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865	477,478	"	
85	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	2,800	"	
86	Crédits ordinaires et supplémentaires des écoles moyennes et crédit pour supplément de traitement à titre d'encouragement	562,500	"	1,281,298
87	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	51,000	"	
88	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000	"	
89	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	190,000	"	
90	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000	"	
91	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^{me} degré qui sont sans emploi	"	6,092	"
92	Traitements de disponibilité	12,000	"	
95	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000	"	
94	Frais de rédaction du 6 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen, fournitures d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 40 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, sur l'enseignement moyen.)	"	10,000	"
	A REPORTER. fr.	6,887,575	509,682 71	7,197,057 71

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	6,887,575 "	309,682 71	7,197,057 71
	CHAPITRE XVII.			
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
95	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	58,200 "	"	
96	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	19,000 "	"	
97	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 "	"	
98	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités.	114,000 "	"	
99	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'État	"	5,170 "	
100	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	45,000 "	"	
101	Dépenses variables : Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques des écoles protestantes et israélites; indemnités aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires; supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; frais des jurys d'examen dans les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences horticoles des instituteurs; subsides aux bibliothèques cantonales des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2 de la loi); construction de maisons d'école; service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses; frais de rédaction du 9 ^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire, et fournitures de ce rapport pour le service de l'administration centrale.	4,414,457 "	10,000 "	4,719,807 "
	A REPORTER. . . . fr.	11,592,012 "	324,852 71	11,916,864 71

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	11,592,012 "	524,852 71	11,916,864 71
	CHAPITRE XVIII. LETTRES ET SCIENCES.			
102	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankereckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux	111,000 "	8,500 "	
105	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique.	50,500 "	40,200 "	
104	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	18,540 "	"	
105	— frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions	8,060 "	"	
106	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	44,500 "	"	
107	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	58,520 "	"	
108	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	19,295 "	"	467,190 "
109	— — matériel et acquisitions	15,650 "	"	
110	Archives du royaume; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes.	46,525 "	1,800 "	
111	— matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 "	5,500 "	
112	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	56,000 "	"	
113	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc.	6,800 "	10,000 "	
114	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	5,500 "	
	A REPORTER. . . . fr.	11,991,702 "	592,552 71	12,584,054 71

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,991,702 »	392,552 71	12,384,054 71
	CHAPITRE XIX.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>			
115	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses	260,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
116	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	40,857 30	25,000 »	
117	Académie et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides à titre de dotations; subsides pour l'achat de modèles, etc.; inspection des Académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats	159,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
118	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,540 »	»	
119	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	40,240 »	»	
120	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'audition d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour			
	A REPORTER. fr.	12,571,539 30	417,352 71	12,384,054 71

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	12,571,339 50	417,352 71	12,384,054 71
	l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées	48,000 "	"	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
121	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	25,900 "	"	
122	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du palais ducale et du musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	52,985 "	"	
125	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	9,200 "	"	
124	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	15,500 "	3,000 "	
	<i>Monuments publics.</i>			
				873,372 50
125	Monument de la place des Martyrs; salaire des gardiens. Colonne du Congrès. Surveillance	1,350 "	"	
126	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	10,000 "	50,000 "	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
127	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	50,000 "	"	
128	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier; chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	24,600 "	"	
129	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission.	6,000 "	"	
150	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	6,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	12,807,074 50	450,352 71	13,257,427 21

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	12,807,074 50	430,352 71	13,237,427 21
	CHAPITRE XX. SERVICE DE SANTÉ.			
152	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'Etat; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil.	110,200 "	"	157,540 "
155	Académie royale de médecine.	27,140 "	"	
	CHAPITRE XXI. EAUX DE SPA.			
154	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa	7,000 "	"	7,000 "
	CHAPITRE XXII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
155	Traitements temporaires de disponibilité	"	55,952 "	55,952 "
	CHAPITRE XXIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
156	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 "	"	5,900 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. fr.	12,957,514 50	486,284 71	13,443,599 21

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1869.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

EUDORE PIRMEZ.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(244)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1870.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine 296,684 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 4,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 47,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales 5,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux 20,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés. 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale fr. 5,000 »
	b.	Indemnité du secrétaire 4,500 »
	c.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. 4,500 »
9	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
300,684 » <i>a)</i>	»	300,684 »	300,684 »	»	»	<i>a)</i> Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 2 à l'article 135 (Traitements de disponibilité).
48,460 »	6,000 »	54,460 »	54,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
374,444 »	6,000 »	380,444 »	380,444 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
10,000 »	»	<i>b)</i> 10,000 »	10,000 »	»	»	<i>b)</i> Le tableau détaillé des fonctionnaires et employés pensionnés depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1868, a été imprimé à la suite du projet de Budget, où il forme l'annexe n° 1.
27,000 »	»	27,000 »	27,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
49,000 »	»	49,000 »	49,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
9,000 »	»	9,000 »	9,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
49,000 »	»	49,000 »	49,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
10	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
11	»	Traitement des employés et gens de service
12	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
13	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
14	»	Traitement des employés et gens de service
15	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,700 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
16	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
17	»	Traitement des employés et gens de service
18	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,750 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,750 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
19	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
20	»	Traitement des employés et gens de service
21	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
58,500	»	58,500	58,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
33,500	»	75,500	75,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
74,800	»	74,800	74,800	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
518,800	»	518,800	518,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Hainaut.</i>
22	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
23	»	Traitement des employés et gens de service
24	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Liège.</i>
25	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
26	»	Traitement des employés et gens de service
27	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,690 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,810 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Limbourg.</i>
28	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
29	»	Traitement des employés et gens de service
30	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 15,250 71 »
	c.	Dépenses imprévues 4,000 »
		<i>Province de Luxembourg.</i>
31	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
32	»	Traitement des employés et gens de service
33	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,200 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 15,500 »
	c.	Dépenses imprévues 4,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
518,800 »	»	518,800 »	518,800 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
73,500 »	»	73,500 »	73,500 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
66,000 »	»	66,000 »	66,000 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	50 71	15,550 71	15,550 71	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
994,500 »	50 71	994,550 71	994,550 71	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
34	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
35	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour. fr. 2,000 »
36	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 12,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
37	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
38	»	Émoluments pour frais de bureau.
39	»	Frais de route et de tournées
40	»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
41	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice.
42	»	Frais d'impression des listes alphabétiques et d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
994,300 »	50 71	994,350 71	994,350 71	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,106,300 »	50 71	1,106,350 71	1,106,350 71	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
490,850 »	»	490,850 »	490,850 »	»	»	
140,650 »	»	140,650 »	140,650 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
558,000 »	»	558,000 »	558,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
67,900 »	»	67,900 »	67,900 »	»	»	
2,100 »	»	2,100 »	2,100 »	»	»	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
43	»	Inspection générale, frais de tournées, d'impressions et de fournitures de bureau; commandants supérieurs. a)
44	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers; acquisition de théories, épinglettes, etc.
45	»	Personnel du magasin central
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
46	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
47	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
48	»	Décoration civique et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
49	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
<p style="font-size: small;">La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1° à desservir de nouvelles pensions; 2° à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'ils atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3° à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.</p>		
50	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,885	»	6,885	6,885	»	»	a) Une somme de 1,185 francs pourra être transférée de l'article 13 à l'article 14.
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
5,520	»	5,520	5,520	»	»	
25,405	»	25,405	25,405	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
104,000	»	104,000	104,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
51	»	Indemnités pour bestiaux abattus a)
52	»	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses
53	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,500 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
54	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 105,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses 7,200 »
55	»	Personnel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
56	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
57	»	Personnel du service des défrichements en Campine
58	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers
59	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses fr. 65,800 »
60	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
61	»	Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles
62	»	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	240,000	240,000	»	»	a) Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 33 et 34. Voir aux annexes la note n° 2.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
85,000	»	85,000	85,500	»	»	
140,700	»	140,700	140,700	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
»	23,670	23,670	23,670	»	»	
»	27,000	27,000	27,000	»	»	
69,000	»	69,000	69,000	»	»	
69,800	»	69,800	69,800	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
»	14,870	14,870	16,560	»	1,690 »	
850,000	65,540	895,540	897,250	»	1,690 »	
DIMINUTION. . . . fr.				1,690 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
63	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. fr. 980,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . . 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 55,550 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
64	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil. . . 8,000 »
65	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles 172,000 »
	b.	— — — Ateliers d'apprentissage. 61,500 »
66	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de bureau de la commission permanente insti- tuée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 15,250 »
	b.	Indemnité du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
67	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
68	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 5,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
69	»	Traitement du personnel
70	a.	Laboratoire du musée fr. 9,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 4,000 »
70	c.	Bibliothèque technique et artistique 1,800 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 1,650 »
	e.	Frais d'appropriation des locaux, matériel et frais de premier établissement. (<i>Pour mémoire</i>). . .
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,165,550	»	1,165,550	1,165,550	»	»	
1,165,550	»	1,165,550	1,165,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
233,300	»	233,300	223,300	a) 10,000	»	a) Cette augmentation est jugée nécessaire pour couvrir les frais de premier établissement et autres d'écoles industrielles en voie de création dans diverses parties du pays.
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
16,500	»	16,500	16,500	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
20,650	»	20,650	20,650	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
322,850	»	322,850	312,850	10,000	»	
AUGMENTATION fr.				10,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES		
71	»	Traitements des vérificateurs
72	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs et frais de la commission des poids et mesures.
73	»	Matériel
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
—		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
74	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
75	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . fr. 726,610 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
76	a.	Bourses 36,000 »
	b.	Matériel des universités 109,210 »
77	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys et matériel
78	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
79	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,800	»	53,800	53,800	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
74,800	»	74,800	74,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
746,610	»	746,610	746,610	»	»	
145,210	»	145,210	148,610	»	a) 3,400	a) Les crédits extraordinaires, s'élevant à 3,400 francs, votes pour le matériel et le mobilier des universités en 1869, disparaissent du Budget de 1870
183,000	»	183,000	183,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,102,820	»	1,102,820	1,106,220	»	3,400	
DIMINUTION fr.				3,400 »		

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
80	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
81	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
82	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,700 »
83	c.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 10,000 »
	d.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,650 »
	a.	Athénées royales. — Crédit ordinaire 300,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval 62,394 »
84	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordés par l'arrêté royal du 31 mars 1865 75,000 »
	d.	Augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royales, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865. 8,084 »
	e.	Crédits pour suppléments de traitement à titre d'encouragement 32,000 »
85	»	Part afférente au personnel des athénées royales dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs
	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire 200,000 »
	b.	— Crédit pour minerval permanent. 71,000 »
86	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordés par l'arrêté royal du 31 mars 1865 64,500 »
	d.	— Crédit pour suppléments de traitement à titre d'encouragement. 27,000 »
87	»	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs
88	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
89	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré.
90	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
91	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi
92	»	Traitements de disponibilité
93	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats
94	»	Frais de rédaction du 6 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 40 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, sur l'enseignement moyen.)
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
20,500	»	20,500	20,500	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
86,928	»	86,928	106,515 80	»	a) 19,587 80	a) Le prix d'acquisition du local de l'école normale des humanités à Liège étant soldé, il n'y a plus lieu de demander un crédit.
477,478	»	477,478	477,478	»	»	
2,800	»	2,800	2,800	»	»	
362,500	»	362,500	362,500	»	»	
51,000	»	51,000	50,000	b) 1,000	»	b) Le crédit a été augmenté de 1,000 francs pour faire face aux nouveaux besoins qui sont prévus pour 1870.
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
190,000	»	190,000	190,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	6,092	6,092	9,100	»	c) 1,908	c) Le crédit a été diminué de 1,908 francs par suite de la mise à la pension d'un ancien professeur et du décès de deux autres.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
»	10,000	10,000	»	10,000	»	
1,265,206	16,092	1,281,298	1,291,595 80	11,000	21,295 80	
DIMINUTION fr.				10,295 80		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
95	a.	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire fr. 48,000 »
96	b.	Suppléments de traitement 10,000 »
97	»	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire »
98	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires »
99	»	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités »
100	»	Traitements de disponibilité pour les professeurs des établissements normaux de l'État »
	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices »
		Dépenses variables :
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . fr. 2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire 6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices 4,000 »
	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux 21,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées 4,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques des écoles protestantes et israélites 500 »
	g.	Indemnités aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires 10,000 »
	h.	Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils 50,000 »
	i.	Frais des jurys d'examen dans les écoles normales 25,000 »
	j.	Matériel des établissements normaux de l'État 20,000 »
	k.	Frais des conférences horticoles des instituteurs 10,000 »
	l.	Subsides aux bibliothèques cantonales des instituteurs 8,000 »
101	m.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales 284,000 »
	n.	Bourses de noviciat. (Art. 28, § 2 de la loi). 4,000 »
	o.	Construction de maisons d'école 150,000 »
	p.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes 5,552,675 »
	q.	Subsides en faveur d'écoles gardiennes 50,000 »
	r.	— des écoles d'adultes 555,262 »
	s.	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions 20,000 »
	t.	Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires 2,000 »
	u.	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides 20,000 »
	v.	Subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs 18,000 »
	w.	Secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses 18,000 »
	x.	Frais de rédaction du 9 ^m rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale 10,000 »
TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
58,200	»	58,200	58,200	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
114,000	»	114,000	114,000	»	»	
»	5,170	5,170	5,170	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
4,414,437	10,000	4,424,437	4,414,437	10,000	»	
4,704,637	15,170	4,719,807	4,709,807	10,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				10,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVIII.		
LETTRES ET SCIENCES.		
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale fr. 35,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhoven, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 10,000 »
102	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851. 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires et scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 53,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 25,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique 47,500 »
	b.	Subsides extraordinaires à l'Académie de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours 3,000 »
105	c.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
	d.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 14,000 »
	e.	Publication d'une biographie nationale. 8,000 »
	f.	— d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique 3,200 »
104	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.
105	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.
106	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.
107	»	— matériel et acquisitions
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
111,000	8,500	119,500	133,500	»	a) 14,000	<p>Note. L'article 102 du présent projet de Budget reproduit exactement dans son ensemble le libellé et les crédits de l'article 101 du Budget de 1869, sauf une somme de 14,000 francs, qui y figurait sous le litt. e, et qu'on a transférée à l'article 103, parce que ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de la commission royale d'histoire qui est rattachée à l'Académie royale de Belgique.</p> <p>En ce qui concerne les autres modifications apportées au libellé de l'article 102, elles consistent uniquement dans un classement plus méthodique des diverses catégories des dépenses et services.</p> <p>a) Les 14,000 francs qui étaient compris dans cet article ont été reportés à l'article 103, litt. d, de manière qu'il ne s'agit ici que d'un simple transfert.</p>
50,500	40,200	90,700	76,700	b) 14,000	»	<p>b) Cette augmentation provient du transfert de l'article 102 à l'article 103 du crédit destiné à payer les dépenses de la publication des Chroniques belges inédites, etc (litt. d du présent article).</p>
18,540	»	18,540	18,540	»	»	
8,060	»	8,060	8,060	»	»	
44,500	»	44,500	44,500	»	»	
58,320	»	58,320	58,320	»	»	
270,920	48,700	319,620	319,620	14,000	14,000	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
270,920 »	48,700 »	319,620 »	319,620 »	14,000 »	14,000 »	a) On a ajouté au libellé les mots : <i>et des archives allemandes</i> . Les archives espagnoles sont presque entièrement classées et il y aura lieu de continuer pendant plusieurs années encore le classement des archives allemandes.
19,295 »	»	19,295 »	19,295 »	»	»	
15,650 »	»	15,650 »	15,650 »	»	»	
46,325 »	1,800 »	48,125 »	48,125 »	»	»	
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
36,000 »	»	36,000 »	36,000 »	»	»	
6,800 »	10,000 »	16,800 »	16,800 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
399,690 »	67,500 »	467,190 »	467,190 »	14,000 »	14,000 »	
DIFFÉRENCE fr.						
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	
40,857 50	25,000 »	65,857 50	65,857 50	»	»	
159,000 »	»	159,000 »	159,000 »	»	»	
79,540 »	»	79,540 »	79,540 »	»	»	
40,240 »	»	40,240 »	40,240 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
25,900 »	»	25,900 »	25,900 »	»	»	
52,985 »	»	52,985 »	52,985 »	»	»	
686,522 50	25,000 »	711,522 50	711,522 50	»	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
686,522 50	25,000 »	711,522 50	711,522 50	»	»	
»	»	»	»	»	»	
9,200 »	»	9,200 »	9,200 »	»	»	
15,500 »	3,000 »	18,500 »	18,500 »	»	»	
1,550 »	»	1,550 »	1,550 »	»	»	
40,000 »	30,000 »	40,000 »	40,000 »	»	»	
56,000 »	»	56,000 »	56,000 »	»	»	
24,600 »	»	24,600 »	24,600 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
»	»	»	25,000 »	»	25,000 »	
815,372 50	58,000 »	873,372 50	898,372 50	»	25,000 »	
DIMINUTION. fr.				25,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
	a.	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 5,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection 7,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 60,000 »
451	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses 34,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 4,200 »
452	»	Académie royale de médecine
TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.		
CHAPITRE XXI.		
EAUX DE SPA.		
453	»	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa.
TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.		
CHAPITRE XXII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
454	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.
TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.		
CHAPITRE XXIII.		
455	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE XXIII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
110,200 »	»	110,200 »	110,200 »	»	»	
27,140 »	»	27,140 »	27,140 »	»	»	
137,340 »	»	137,340 »	137,340 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	33,932	33,932	33,932	»	»	
»	33,932	33,932	33,932	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	246	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale.
IV.	248	Frais de l'administration dans les provinces
V.	252	— dans les arrondissements
VI.	<i>ib.</i>	Milice
VII.	254	Garde civique.
VIII.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales.
IX.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires
X.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	256	Agriculture
XII.	258	Voirie vicinale et hygiène publique.
XIII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIV.	260	Poids et mesures
XV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XVI.	262	— — — — — moyen
XVII.	264	— — — — — primaire
XVIII.	266	Lettres et sciences
XIX.	268	Beaux-arts
XX.	274	Service de santé.
XXI.	<i>ib.</i>	Eaux de Spa
XXII.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité
XXIII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
374,444 »	6,000 »	380,444 »	380,444 »	»	»	
49,000 »	»	49,000 »	49,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
1,106,300 »	50 71	1,106,350 71	1,106,350 71	»	»	
358,000 »	»	358,000 »	358,000 »	»	»	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
25,405 »	»	25,405 »	25,405 »	»	»	
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
850,000 »	65,540 »	895,540 »	897,250 »	»	1,690 »	
1,165,550 »	»	1,165,550 »	1,165,550 »	»	»	
322,850 »	»	322,850 »	312,850 »	10,000 »	»	
74,800 »	»	74,800 »	74,800 »	»	»	
1,102,820 »	»	1,102,820 »	1,106,220 »	»	3,400 »	
1,265,206 »	16,092 »	1,281,298 »	1,291,593 80	»	10,295 80	
4,704,637 »	15,170 »	4,719,807 »	4,709,807 »	10,000 »	»	
599,690 »	67,500 »	467,190 »	467,190 »	»	25,000 »	
815,572 50	58,000 »	873,572 50	898,372 50	»	»	
157,540 »	»	157,540 »	157,540 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	55,952 »	55,952 »	55,952 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
12,957,314 50	486,284 71	13,443,599 21	13,463,983 01	20,000 »	40,583 80	
DIMINUTION. fr.				20,583 80		

(278)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1870.

ANNEXE N° 1.

RELEVÉ

DES

PENSIONS ACCORDÉES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1868.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Thibeau	Louis	24 janvier 1800.	Huissier-messager à l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique.
2	Wyvekens	Jean-Louis	12 Id. 1819.	Professeur à l'Athénée royal de Mons
3	Haus	Jacques-Joseph	9 Id. 1796.	Professeur ordinaire à l'Université de Gand .
4	Delwart	Louis-Valentin	23 mai 1801.	Directeur et professeur à l'École de médecine vétérinaire de l'État.
5	Sonnaert	Gabriel	18 mars 1802.	Commis de 5 ^e classe au Gouvernement provincial de Namur.
6	Bellis	Pierre-Louis	6 juin 1807.	Préfet des études honoraire à l'Athénée royal de Hasselt.
7	Thibeau	Louis	24 janvier 1800.	Huissier-messager à l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique.
8	Vanden Bulcke	Louis-Pierre	17 Id. 1805.	Commissaire de l'arrondissement de Bruges-Ostende.
9	Couvez	Alexandre-Joseph	12 juin 1815.	Professeur à l'Athénée royal de Bruges . . .
10	Scheuer	Jean-Baptiste	12 Id. 1809.	Professeur à l'Athénée royal d'Arion
11	Willems	Babylas-Nicaise	12 janvier 1805.	Chef de bureau au Gouvernement provincial de la Flandre Orientale.
12	Burggraefe	Adolphe-Pierre	8 octobre 1806.	Professeur ordinaire à l'Université de Gand .
13	Vincart	Philippe-Antoine	6 février 1807.	Chef de division au Gouvernement provincial d'Anvers.
14	Sonnaert	Gabriel	18 mars 1802.	Commis de 5 ^e classe au Gouvernement provincial de Namur.
15	Rabosée	Henri-François	11 nov. 1812.	Professeur à l'École primaire supérieure du Gouvernement à Dinant.
16	Carlier	Jacques-Joseph	20 sept. 1807.	Instituteur à l'École moyenne de Philippeville.
17	Donckier	Arnold-Isidore-Joseph	27 nov. 1799.	Commissaire de l'arrondissement de Philippeville.
18	Zunc	Joseph	28 mai 1828.	Palefrenier au haras de l'État
19	de Coppin (Baron)	Guillaume-Charles-Marie	30 sept. 1797.	Greffier de la province de Namur
20	Hancart	Victor-Désiré-Joseph	6 mai 1812.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles . .
21	Simon	Nicolas-Hyacinthe	6 juillet 1808.	Professeur au collège communal de Thuin . .
22	Stappaerts	Michel-Marie-Julien-Félix	25 avril 1812.	Bibliothécaire adjoint de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique.
23	Vanderlussen	Joseph-François-Emmanuel	10 sept. 1805.	Commis de 5 ^e classe au Ministère de l'Intérieur.
24	Linsback	Antoine-Joseph	17 mars 1790.	Huissier de salle au Ministère de l'Intérieur .

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

de l'Intérieur, admis à la pension, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1868.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ann. Mois.						
30	7	1,525 "	825 "	Age avancé.	2 janvier 1868. (Pension révisée.)	
20	8	5,465 "	(¹) 1,412 "	Infirmités	25 janvier 1868.	(¹) Il jouit d'une pension totale de 1,719 francs, dont 1,412 francs payés par le Trésor public et 300 francs par la Caisse locale de Mons.
50	4	10,000 "	10,000 "	Éméritat	Id.	
52	0	6,000 "	5,814 "	Infirmités	3 février 1868.	
45	10	1,095 "	757 "	Age avancé.	10 Id. (Pension révisée.)	
50	"	4,504 "	(²) 2,615 "	Id.	17 février 1868.	(²) Il jouit d'une pension totale de 2,986 francs, dont 2,615 francs payés par le Trésor public et 371 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
52	1	1,525 "	654 "	Id.	Id. (Pension révisée.)	
57	1	5,755 "	5,271 "	Infirmités	21 Id.	
29	11	5,545 "	(³) 1,257 "	Id.	Id.	(³) Il jouit d'une pension totale de 1,767 francs, dont 1,257 francs payés par le Trésor public et 510 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
56	2	5,024 "	(⁴) 1,597 "	Age avancé	Id.	(⁴) Il jouit d'une pension totale de 1,822 francs, dont 1,597 francs payés par le Trésor public et 225 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
41	11	2,788 "	1,797 "	Infirmités	6 mars 1868.	
40	"	8,000 "	8,000 "	Éméritat	18 Id.	
57	2	4,169 "	2,585 "	Infirmités	24 Id.	
45	10	1,095 "	728 "	Age avancé.	Id.	
54	5	1,000 "	(⁵) 85 "	Id.	26 mai 1868.	(⁵) Il jouit d'une pension totale de 570 francs, dont 85 francs payés par le Trésor public et 485 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
54	0	1,405 "	(⁶) 517 "	Id.	6 juin 1868.	(⁶) Il jouit d'une pension totale de 815 francs, dont 517 francs payés par le Trésor public et 298 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
41	5	5,100 "	5,256 "	Id.	3 février 1868.	
18	7	995 "	284 "	Infirmités	21 juillet 1868.	
45	5	5,479 "	5,852 "	Age avancé.	6 août 1868.	
54	11	4,850 "	(⁷) 1,547 "	Id.	10 Id.	(⁷) Il jouit d'une pension totale de 2,822 francs, dont 1,547 francs payés par le Trésor public et 1,275 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
12	5	2,595 "	(⁸) 488 "	Infirmités	Id.	(⁸) Il jouit d'une pension totale de 1,156 francs, dont 488 francs payés par le Trésor public et 668 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
25	1	5,260 "	1,157 "	Id.	7 septembre 1868.	
54	11	1,500 "	805 "	Age avancé.	19 octobre 1868.	
47	7	2,645 "	1,762 "	Id.	Id.	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
25	Lebrun	Firmin-Charles-Joseph	27 février 1802.	Chef de division au Ministère de l'Intérieur.
26	Willem	Jean-Baptiste	15 mai 1807.	Professeur à l'Athénée royal de Tournay . . .
27	Navez	Victor-Jean-Baptiste	8 mai 1807.	Professeur au Collège communal d'Ypres. . .
28	Peeters	Jean Baptiste	25 mai 1798.	Chef de division au Ministère de l'Intérieur.
29	Deroy	Etienne	5 août 1815.	Portier concierge à l'École moyenne d'Anvers.
50	Leclerc	Dieudonné Léonard-Joseph	9 nov. 1809.	Professeur à l'Athénée royal de Liège . . .
51	Brown	Paul-Jean-Charles	9 déc. 1808.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles . .
52	Ruth	Jacques-Joseph	21 oct. 1812.	Commis de 5 ^e classe au Gouvernement provincial du Luxembourg.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITTEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ann. Mois.						
46	11	5,964 "	5,976 "	Age avancé	24 octobre 1868.	
55	4	5,060 "	(⁹) 1,556 "	Id.	Id.	(⁹) Il jouit d'une pension totale de 1,802 francs, dont 1,556 francs payés par le Trésor public et 266 francs par la Caisse locale de retraite de la ville de Tournay.
43	11	2,416 "	(¹⁰) 495 "	Id.	5 novembre 1868.	(¹⁰) Il jouit d'une pension totale de 1,768 francs dont 495 francs payés par le Trésor public et 1,276 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
44	1	5,971 "	5,980 "	Id.	9 Id.	
18	5	1,420 "	598 "	Infirmités	19 décembre 1868.	
31	1	4,089 "	(¹¹) 1,686 "	Age avancé	Id.	(¹¹) Il jouit d'une pension totale de 2,118 francs, dont 1,686 francs payés par le Trésor public et 432 francs par la Caisse locale de retraite de la ville de Liège.
17	5	4,420 "	1,270 "	Infirmités	24 Id.	
30	10	1,400 "	664 "	Id.	31 Id.	
TOTAL des 52 pensions.			68,222 "			

Il y avait à servir, au 1^{er} janvier 1868, 209 pensions, montant à fr. 301,112 »
52 pensions ont été accordées pendant l'année 1868; elles s'élèvent à fr. 68,222 »
20 — se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à 27,545 »
La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de fr. 40,679 »
De manière qu'au 1^{er} janvier 1869, il y avait à servir 221 pensions, s'élevant à fr. 541,791 »

ANNEXES AU BUDGET DE L'INTÉRIEUR POUR 1870.

ANNEXE N° 2.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

Le projet du Budget de l'agriculture pour l'exercice 1870 est proposé aux mêmes chiffres que ceux de l'année 1869, sauf une réduction de 1.600 francs à l'art 62 (*Traitement de disponibilité du personnel du haras de l'État*). Cette diminution de dépense provient de la mise à la pension de deux agents qui ont atteint l'âge de 65 ans.

Dans la colonne d'observations, on propose de mettre à l'art. 51 une disposition qui permette au Gouvernement de transférer de cet article aux articles 53 et 54 une somme de 40.000 francs.

D'après les dispositions nouvelles prises par un arrêté royal du 1^{er} décembre 1868, il est probable qu'il sera opéré des économies sur le crédit destiné à payer les indemnités pour bestiaux abattus pour cause de maladie contagieuse; de sorte que l'article 51 présentera probablement un excédant disponible.

D'un autre côté, les sommes votées aux articles 53 et 54 sont à peine suffisantes pour pourvoir aux besoins les plus urgents, de sorte que des dépenses fort utiles doivent être ajournées faute de ressources. Les sociétés agricoles, par exemple, qui pour les frais des concours et des expositions ne figurent au Budget que pour la somme de 105,000 francs, ne reçoivent pas la plupart du temps les subsides dont elles ont réellement besoin. Les grandes expositions provinciales ne peuvent avoir le développement désirable, parce que l'on ne dispose pas de crédits suffisants. Bien des mesures utiles dans cet ordre de choses pourraient être prises, si l'administration n'était pas toujours obligée de disputer, pied à pied avec les sociétés agricoles, les bribes de son maigre Budget.

Le moyen proposé remédie à cet état de choses et permettra, sans augmenter les chiffres du Budget, de donner un peu plus de développement à des institutions dont l'utilité ne saurait être contestée.

On croit devoir faire remarquer que, par suite de l'invasion du typhus contagieux en Belgique, les sociétés agricoles ont dû suspendre leurs concours en 1866 et 1867, et que les importations de reproducteurs de races améliorées n'ont plus eu lieu de 1866 à 1868.

Il est resté, de ce double chef, disponible au Budget de ces trois exercices une somme de plus de 75,000 francs. Aujourd'hui, que ces opérations sont reprises, il semble juste de permettre que l'on récupère ce que l'on a perdu pendant ces dernières années.